

Création Collectif Régional "anti Porcheries Industrielles"

27-10-2009

Dernière mise à jour : 22-11-2009

Association loi de 1901 – déclarée le 12.12.2008 - N° W862001197 - Sous-préfecture de MONTMORILLON (86)
Siège social : 32, rue du Grelin – CHAUVIGNY (86300) – acipe@laposte.net – <http://www.acipe.fr>-
06.07.25.87.11

« L'obligation de subir nous donne le Droit de Savoir » J. Rostand

A Chauvigny, le 26 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Samedi 24 octobre 2009 :

Manifestation contre un projet de porcherie industrielle à LUZAY (86)
Création d'un collectif régional d'associations anti-porcheries industrielles

Depuis le début de l'année, de nombreuses autorisations d'exploitation pour des porcheries industrielles ont été déposées et parfois déjà délivrées par les préfetures. Pour les deux seuls départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, en plus des productions actuelles, ce sont presque 30000 porcs supplémentaires qui sortiront annuellement de ces "usines à cochons", y compris pour produire du Jambon de Bayonne. Une réglementation de 1998 permet en effet aux éleveurs de cochons du Poitou-Charentes de bénéficier de cette appellation !

Nombre de riverains et de communes se sont prononcés contre l'implantation de telles structures, notamment en raison des conditions d'élevage de type concentrationnaire sur caillebotis, des nuisances olfactives occasionnées et de l'épandage du lisier sur des milliers d'hectares, dans des zones classées à risque sur le plan des nitrates. Les pollutions engendrées par le lisier sont de nature à faire du Poitou une nouvelle Bretagne, Poitou où l'eau est de qualité médiocre. A titre indicatif, en janvier 2008, la Cour Européenne de justice a condamné l'Etat pour ne pas avoir suffisamment amélioré la qualité de l'eau destinée à la consommation dans les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Plusieurs associations se sont créées : Bon Vent à Luzay près de Thouars (Deux-Sèvres), l'ACIPE à Chauvigny (Vienne), d'autres sont en cours de création à Cloué ou Champagné-Saint-Hilaire (Vienne) afin de lutter contre l'implantation de telles porcheries industrielles, prônant des exploitations plus traditionnelles en plein air ou sur paille. Les représentants de ces associations se sont réunis le 24 octobre à Parnay (Deux-Sèvres), afin de jeter les bases d'un collectif régional d'associations anti-porcheries industrielles. L'après-midi a été consacré à l'échange d'expériences et à des discussions autour de la création de ce collectif et des actions futurs à mener. La Loire étant classée au patrimoine mondial de l'Humanité, l'UNESCO devrait prochainement être interpellé par ce collectif en raison des risques de pollutions générés par des porcheries situées sur les bassins versants de cours d'eau affluents de la Loire (Thouet, Vienne...). Ce collectif a pour but d'éviter que la région Poitou-Charentes se transforme en une nouvelle Bretagne, surtout suite à la publication du rapport « confidentiel » du préfet des Côtes-d'Armor relatif aux marées vertes.

Voir aussi:

la Nouvelle République (Vienne) . 03 novembre 2009 & du 05 novembre 2009
la Nouvelle République (Deux Sèvres) du 26 octobre 2009
le Journal FR3 du 24 octobre 2009 (indisponible)